

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.452 - QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - JEUDI 31 AOÛT 1916

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ABONNEMENTS

Marseille, noncées-du-Rhône, Van, Valenciennes, Gard 9 Mois 6 Mois Un An
et Basses-Alpes..... 5 fr. 9 fr. 17 fr.
Autres départements et l'Algérie..... 6 fr. 11 fr. 20 fr.
Etranger (Union postale)..... 9 fr. 17 fr. 30 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 10 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. - Réclames : 1.75 - Faits divers : 0.50
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'Agence L. P. S., place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

La Question de l'Autriche-Hongrie

Il s'est élevé depuis quelque temps dans la presse parisienne un grave débat. Il a trait au sort que les événements réservent à l'Autriche-Hongrie. Les uns veulent que la victoire des Alliés fasse définitivement disparaître de la carte d'Europe cet Etat brouillon et cruel, gouverné par un empereur dont le nom restera l'un des plus exécrables de l'histoire. Les autres soutiennent une solution moins radicale.

Il est un point sur lequel il ne semble pas qu'il puisse subsister le moindre doute. Notre victoire, si nous la voulons féconde et durable, doit être une victoire de libération. L'Allemagne combat pour opprimer, pour faire peser son joug de fer sur l'univers ; nous, c'est pour affranchir le monde, pour assurer aux différents peuples leur place au soleil, que combattent nos soldats et qu'ils vaincront.

La conséquence de cette différence d'idéal, c'est que la victoire des Alliés doit avoir pour effet la délivrance de toutes les nations opprimées. La Bohême, cette fidèle amie de la France, dont l'affection séculaire ne s'est jamais démentie pour nous, qui envoya ses plus braves chevaliers périr dans nos rangs dès le XIV^e siècle, qui protesta, par l'organe de ses députés, contre le bombardement de Paris en 70 et l'arrachement de l'Alsace-Lorraine en 71, dont les fils présents en France au commencement de la guerre et en état de porter les armes se sont tous engagés sous nos drapeaux, dont les jeunes femmes et les jeunes filles ont participé comme infirmières aux OEuvres de la Croix-Rouge, et dont plusieurs, victimes de leur dévouement, sont mortes à la tâche, dont les députés actuels ont été les uns, tels Kramarz, condamnés à la pendaison, dont les autres, qui ont pu fuir, ont été condamnés par contumace, dont une foule de jeunes gens ont refusé de se laisser enrôler et ont été fusillés sur place ou pendus, tandis que ceux qui ont été enrôlés par l'Autriche cherchant toutes les occasions de se rendre, ont été pris, s'empressant de contracter des engagements pour servir dans les armées russes ou françaises, la Bohême, grande et noble nation, peuple aujourd'hui martyr de l'Autriche-Hongrie, qui saura, libérée demain, unir à un passé illustre un avenir glorieux, les États tchèques, doit être restituée à la plénitude de son indépendance ; Prague, magnifique cité, la « ville d'or des Slaves », tout embellie par les lettres et les arts dont elle a été l'une des patries les plus fécondes, doit être demain comme elle le fut jadis, avant la tragique journée de la Montagne-Blanche (1620), la capitale d'un Etat vraiment libre et ne dépendant que de lui-même. Ce n'est pas seulement la reconnaissance, la fidélité d'une amitié sans variation, c'est aussi la politique qui pousse à ce que nous fassions un devoir d'établir aux confins de l'Allemagne un peuple sûr et brave.

La Pologne doit, elle aussi, connaître de meilleurs jours. Le manifeste du grand-duc Nicolas et les promesses qu'il contient ne seront point éludés. Que de réparations ne lui doit-on point, à cette chevaleresque Pologne ! Tous ses héros épiques doivent être réunis ensemble, avec le maximum d'indépendance et de liberté possible.

Les Roumains ont, dans la Bukovine et la Transylvanie, leurs terres irredentées. Nous savons à présent qu'ils feront un effort décisif pour les recouvrer, et ce nous est une grande joie de saluer l'union de toutes les races latines et de toutes les races slaves (puisque les Bulgares désertent aujourd'hui ce nom) dans les déprédations germaniques et les Magyar descendants d'Attila.

L'Italie, la grande et bien-aimée sœur de la France, doit réaliser ses nobles aspirations et compléter son unité. Nous ne saurions oublier, et jamais nous n'oublierions que l'Italie, maîtresse de rester en dehors du conflit, est venue apporter à la cause du droit le précieux concours de l'héroïsme de ses soldats et de son autorité morale. C'est à l'Autriche principalement que l'Italie doit prendre les régions dont la possession est nécessaire à la sécurité de notre patrie et à son expansion.

Il en est de l'Autriche-Hongrie comme de la caverne du tigre ; on n'y trouve autre chose que les débris de la rapine et du brigandage. A côté des éléments latins, tchèques et polonais, il est encore dans cet empire mosaïque d'autres éléments slaves qui doivent être tous attachés à sa griffe odieuse et cruelle.

Cet Etat, réduit à sa plus simple expression, vaudrait-il mieux le laisser subsister sans autre forme, ou le supprimer entièrement ? C'est ici le grave point du débat.

Oui, s'écrient les uns. L'Autriche-Hongrie a trop fait de mal au monde. Elle a assumé les plus redoutables responsabilités dans le point de départ de la guerre actuelle. Son empereur, misérable personnage, égoïste et malaisant, qui achève dans la crime une vie crapuleuse, souillée de sang à toutes ses heures, ne mérita aucune pitié. D'ail-

leurs, qu'importe que l'Allemagne gouverne directement l'Autriche ou que celle-ci, libre en apparence, obéisse servilement à l'Allemagne ? La situation n'est-elle pas, au fond, identiquement la même ?

Eh bien, malgré tout, ce raisonnement me laisse anxieux. Je me résigne mal à voir l'Allemagne compléter, en dépit de sa défaite certaine en 1916, son unité, fruit de ses victoires de 1870-71. Quoi ! Victorieuse ou vaincue, l'Allemagne consoliderait son unité et s'acquerrait, au détriment il est vrai, de l'Autriche, de nouveaux peuples ! Cela paraîtrait fort à beaucoup. Non sans raison. J'entends bien que la restitution du Sleswig au Danemark comme celle de l'Alsace-Lorraine à la France doit être une des conditions inévitables de la victoire ; d'aucuns veulent s'assurer de la frontière du Rhin. Mais l'Allemagne n'aurait pas fait un mauvais marché, même dans la défaite, si en échange de ces terres arrachées à ses mains, elle recevait, de la mansuétude des Alliés, tous les pays allemands d'Autriche et l'ascendant sur les Magyars, entrés désormais dans son giron.

Que faire alors ? M. Thiers disait, en 1866 : « Le droit public de l'Europe, sa sécurité, à toujours été dans le morcellement de l'Allemagne ; l'Allemagne divisée en Etats indépendants et libres donne autant de sécurité à l'Europe que l'unité de l'Allemagne doit lui inspirer d'inquiétudes ». Je n'ai pas les paroles sous les yeux, mais tel est le sens de son discours, si prophétique à cet égard. C'est aussi la solution de La Fontaine dans « le dragon à plusieurs têtes et le dragon à plusieurs queues ». Ce pourrait bien être celle de la sagesse. En tout cas, elle doit être méditée ; et, pour ma part, sans ces exemples qui m'égarent, une petite Autriche libre, dépossédée de ses Habsbourgs, une Saxe absolument libre, un Hanovre, une Bavière absolument libres aussi m'inspirent infiniment moins de craintes pour l'avenir, qu'une grande, une immense Allemagne, tout entière réunie sous un seul sceptre, avec tous ses rois sans autorité, souverains décaulés, sortes de chambellans couronnés, sous un empereur tout puissant et absolu.

Louis Martin

PROPOS DE GUERRE Les Soldats-Ouvriers

Un ouvrier ajusteur est placé en sursis d'appel. Comme il est marseillais et a toute sa famille (une femme et trois enfants) à Marseille, on l'envoie à Saint-Etienne. Il gagne par mois 180 francs. Pour sa nourriture il paie 165 francs par mois, pour son logement, une mauvaise chambre garnie, 25 francs ; au total 190 francs pour manger et dormir.

On admettra bien que cet homme de 35 ans qui peine du matin au soir a besoin d'un peu d'argent de poche. Or, sa pension payée lui reste 50 francs, sur lesquels il lui faut payer son blanchissage. L'argent de poche se réduit à un peu moins de vingt sous par jour.

Quand il est parti il a dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, le dimanche un peu d'argent ». Le premier mois au lieu d'argent, il lui a envoyé ses chaussures à ressembler « parce que à Saint-Etienne on lui demandait trop cher ».

Pour comble de bonheur la brave ménagère a été informée qu'on lui retirait l'argent, son mari étant ouvrier militaire salarié. La circulaire interministérielle du 10 octobre 1914 dit, en effet, des hommes placés en sursis d'appel après avoir été mobilisés et mis par l'autorité militaire à la disposition de certaines industries indispensables à la défense ou à la vie nationale, que leurs familles « ne sauront plus prétendre au bénéfice de la loi, ces hommes touchant leurs salaires ».

Seulement on a compris que cela était trop brutal. Alors une deuxième circulaire du 30 mars 1915 a modifié la première, en laissant aux Commissions cantonales le soin de décider si l'allocation et la majoration accordées à la famille du mobilisé doivent ou non lui être maintenues, et d'apprécier suivant le taux du salaire du militaire mobilisé et suivant qu'il travaille ou non dans la localité habitée par sa famille.

Or, dans le cas qui m'occupe, la Commission cantonale a apprécié que le mari avec ses 180 francs gagnait suffisamment d'argent non seulement pour pourvoir à sa propre existence, mais encore pour en envoyer à sa famille, puisqu'on a signifié à son épouse qu'on lui laissait une allocation pour elle et pour un de ses enfants non pour les deux autres.

Cette femme dont la santé est précieuse, me demande avec quel elle nourrirait les deux autres enfants tant que son mari sera loin d'elle ? Les graves messieurs qui composent la fameuse Commission ne font pas leurs provisions eux-mêmes, car ils sauraient qu'en ce moment quatre êtres ne peuvent vivre avec 1 fr. 75 par jour.

Les Charbons anglais pour la France

Le Comité exécutif de la Grande-Bretagne pour la fourniture de charbons à la France a décidé, à la demande du Comité français :

760^e JOUR DE GUERRE Communiqué officiel

Paris, 30 Août.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant : Sur l'ensemble du front, canonnade habituelle. Rien à signaler au cours de la nuit, sauf une opération de détail qui nous a permis de réaliser des progrès à l'est du village de Fleury.

AVIATION

Un avion allemand a été abattu, au cours d'un combat, par un de nos pilotes. L'appareil ennemi s'est écrasé sur le sol, près de Fresnes-en-Wœvre.

ARMÉE D'ORIENT

Sur le front de la Struma et dans la région du lac Doiran, nous avons bombardé les organisations de l'ennemi.

A l'ouest du Vardar, nous avons réalisé quelques progrès du côté de Jumnica.

Dans les secteurs de Vetrenik et d'Ostrov, la lutte d'artillerie continue avec violence. Une attaque bulgare, lancée sur nos positions à l'ouest du lac d'Ostrov, a été prise sous le feu des batteries serbes et s'est retirée ayant subi des pertes sérieuses.

Communiqué officiel anglais

Londres, 30 Août.

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant : 13 heures. Les mauvais temps continuent. Les opérations de la nuit dernière se sont encore bornées à quelques engagements secondaires sur diverses parties du front.

Deux nouvelles tentatives ennemies pour avancer dans le voisinage de Guillemont ont été facilement arrêtées. Des détachements de nos troupes, envoyés en reconnaissance, ont pénétré dans les ruines de la ferme du Mouquet et ont ensuite regagné nos lignes.

Nous avons exécuté avec succès un raid sur les tranchées ennemies près de Neuville-Saint-Vaast. Nous avons infligé des pertes à l'adversaire, sans en subir nous-mêmes, et sommes rentrés avec huit prisonniers.

Que le prix maximum du fret pour les vapeurs de moins de 500 tonneaux brut, et pour les vapeurs, serait plus élevé de trois shillings que le prix fixé pour les vapeurs de plus de 400 tonneaux ; 2° Que le prix du fret dans l'estuaire du Forth serait augmenté de deux shillings.

Le Blocus de l'Allemagne La contrebande en Hollande

Amsterdam, 30 Août.

On mande de Zoveraar (Gelderland) au Telegraph : Des douaniers hollandais ont arrêté une caravane contrebandière. Après un échange de coups de feu, ils ont saisi 400 kilos de graisse et 5 vaches, à destination de l'Allemagne ; ils ont en outre opéré de nombreuses arrestations.

Graves émeutes Amsterdam, 30 Août. A Hamborn, près de Dusseldorf, des femmes et des enfants se sont livrés à des manifestations et ont pillé quelques boulangeries.

Des émeutes se seraient produites produites sur plusieurs autres points de l'empire.

Les vivres en loterie Copenhague, 30 Août. La municipalité de Schutterf (Allemagne), dans le but de combattre le mécontentement croissant causé par la distribution des vivres, surtout par celle du beurre, du saindoux et de la viande arrivant des pays neutres, fait faire de ces denrées des paquets d'un kilo à un kilo et demi marqués 1 mark 30 le demi-kilo et portant le numéro d'ordre qui sont ensuite employés à l'Hôtel de Ville.

La population délire dans l'édifice et, au passage, tire et jette. Les gagnants reçoivent aussitôt un paquet portant le numéro correspondant. Les autres s'en vont les mains vides.

Les généraux allemands envoient leurs familles en Suisse Londres, 30 Août. On mande de Genève que plusieurs généraux allemands en vue ont loué en Suisse des villas pour leur famille.

On annonce, notamment, l'arrivée de la comtesse de Bolhmer, épouse du général.

Un Discours du Ministre des Finances d'Italie

Milan, 30 Août.

Le ministre des Finances, M. Méda, chef du parti catholique, dans un banquet qui lui a été offert par des amis personnels, a prononcé un discours politique dans lequel il a déclaré qu'il a participé au Cabinet national parce qu'il considérait que refuser son concours qui lui était demandé au nom des intérêts suprêmes de l'Italie, aurait été une faute contre la Patrie. M. Méda leur parla ensuite de la guerre et de sa répercussion sur le patriotisme et les idées morales catholiques et parla du lendemain de la société civile.

Il ajouta : « Après la guerre, il ne sera plus possible que les nations se relâchent de leur surveillance et se livrent encore à la politique d'imprévoyance, de sans souci et d'optimisme naïf qui a failli permettre la résurrection d'un discours politique dans lequel il a déclaré qu'il a participé au Cabinet national parce qu'il considérait que refuser son concours qui lui était demandé au nom des intérêts suprêmes de l'Italie, aurait été une faute contre la Patrie. M. Méda leur parla ensuite de la guerre et de sa répercussion sur le patriotisme et les idées morales catholiques et parla du lendemain de la société civile. »

LA GUERRE Les premiers Succès des troupes roumaines

Les Allemands s'inquiètent des intentions de la Grèce

Le maréchal Hindenburg est nommé chef d'état-major général de l'armée allemande

On croit que l'explosion a été causée par une machine infernale. L'équipage a été interné à Xypila. Le même jour, un vapeur belge, venant de Finlande, a subi le même sort.

Deux vapeurs suédois saisis par des torpilleurs

Londres, 30 Août. Une dépêche de Copenhague au Lloyd, en date du 28, annonce que les vapeurs suédois Roselagen et Thor ont été saisis par les torpilleurs allemands et emmenés dans la direction du Nord.

LA SITUATION

Paris, 30 Août.

En apprenant l'entrée des Roumains en campagne, on se demanda : « Quelle décision va prendre Guillaume II ? » Aura-t-il recours au resserrement des fronts de ses armées simultanément, avouant par là son impuissance, ou successivement, cherchant la victoire sur l'un d'eux et se contentant de tenir tête sur les autres ?

La nomination du maréchal de Hindenburg aux fonctions de chef d'état-major général de l'armée allemande, en remplacement du général de Falkenhayn, qui avait lui-même succédé à Moltke, nous y a dit-huit mois, répond à cette question.

Une telle mutation nous éclaire d'autant mieux, que Falkenhayn exerçait son autorité sur le front occidental.

Sans dire dans le secret des dieux boches, on peut néanmoins assurer que le remplacement de Falkenhayn par Hindenburg est l'indice d'événements importants. Les Roumains se sont emparés, dès la nuit de dimanche à lundi, de défiler qui, sur l'arc de cercle de la frontière roumano-hongroise, donnent accès à travers les Karpathes et les Alpes de Transylvanie, de la Moldavie à la Bukovine, de la Valachie à la Transylvanie. Ils prolongent ainsi l'armée de Tschitsky, et menacent les derrières de l'armée de Kowes et les débris de Pflanzer-Baltin, qui s'efforcent d'empêcher nos alliés de pénétrer en Hongrie.

En même temps, les Russes du général Ivanoff se pressent vers la frontière septentrionale de la Bulgarie.

Encore un peu de patience, et nous allons voir le Bulgare, qui ne peut faire tête sur tous les fronts, passer un vilain quart d'heure.

Sur le front de Salonique, en effet, la bataille continue avec acharnement dans le secteur de la Stroumitza et dans le secteur de Vetrenik. Nous avons heureusement canonné les positions ennemies, et, du côté de Lomlika, une furieuse attaque bulgare, lancée contre les Serbes, a été prise sous le feu de leurs batteries et rejetée après de fortes pertes.

De leur côté, les Italiens, qui ont livré sur tout le front des actions de détail, se sont emparés du Cauro et s'y sont établis sur les rochers, à 2.495 mètres d'altitude.

Sur le front occidental, les mauvais temps a contrarié les opérations. Néanmoins, nos alliés britanniques ont manifesté leur activité en enlevant des tranchées au sud de Thiéval, en repoussant des tentatives ennemies près de Pozieres et au bois d'Autheuil, tandis que le combat d'artillerie continuait, très actif, sur l'ensemble des positions tenues par nos alliés.

La nuit n'a été troublée, hors la canonnade habituelle, que par une attaque que nous avons menée à bien à l'ouest de Fleury.

Un de nos aviateurs a descendu un avion ennemi près de Fresnes-en-Wœvre.

MARIUS RICHARD.

L'Appel des Belges de 18 à 40 ans

Le Havre, 30 Août.

Au sujet de l'arrêté (loi du 21 juillet 1916) appelant sous les armes les citoyens belges de 18 à 40 ans, les avocats belges, réfugiés en Hollande, viennent d'émettre l'avis que la force obligatoire de l'arrêté-loi, ainsi que la validité des sanctions, sont indiscutables.

La Piraterie allemande

Les navires neutres menacés Copenhague, 30 Août. Le capitaine du steamer danois Ivar, dont le bateau fut coulé par un sous-marin autrichien, a déclaré que le commandant lui avait dit que sa mission consistait à couler tous les navires neutres transportant des cargaisons de contrebande.

Deux navires alliés détruits par des machines infernales

Londres, 30 Août.

Le journal suédois Norlands Posten apprend de Finlande, que le vapeur anglais Mendocuria, qui se trouvait dans un port finlandais depuis le commencement de la guerre, mais, qui partit pour la Suède, la semaine dernière, avec un équipage suédois, a sauté soudainement et coulé en cinq minutes.

Trois villes bombardées sur le Danube

Londres, 30 Août. On télégraphie de Bucarest au Times, à la date du 28, que des montors autrichiens, sur le Danube, ont bombardé les villes de Verciorova, Turm-Sevarin et Giurgovo. M. Ventila Bratiano a été nommé ministre de la Guerre, en remplacement de son frère, qui a gardé seulement la présidence du Conseil.

On parle beaucoup de la formation d'un Cabinet de coalition. La ville est très calme. Seules quelques manifestations de sympathie ont eu lieu hier

soir devant les légations des puissances alliées. Des précautions minutieuses ont été prises contre l'éventualité d'attaques aériennes. Aucune déclaration de guerre n'a jusqu'à présent été formulée contre l'Allemagne, la Turquie ou la Bulgarie.

La Chambre tiendra séance jeudi. Les mensonges allemands commencent. Genève, 30 Août.

Les dépêches allemandes donnent sur les opérations roumaines les renseignements suivants qui méritent naturellement confirmation. Les combats ont commencé à la frontière roumaine. Les succès sont importants.

Chez les Alliés. Paris, 30 Août. Dimanche prochain, 3 septembre, aura lieu, à la chapelle roumaine de la rue de Beaulieu, un service solennel à l'occasion de l'entrée en campagne des armées roumaines.

Les félicitations de l'Angleterre. Londres, 30 Août. M. Asquith a télégraphié à M. Brătianu : « Je m'empresse de transmettre à Votre Excellence les félicitations du Gouvernement britannique à l'occasion de la décision du gouvernement roumain de prendre, aux côtés des Alliés, une part active à la grande lutte pour la liberté... »

Le désarroi en Bulgarie. Amsterdam, 30 Août. La déclaration de guerre de la Roumanie à l'Autriche-Hongrie a été le désarroi dans les hautes sphères militaires bulgares.

Que va faire la Grèce ? Les Allemands semblent craindre une intervention. Zurich, 30 Août.

Les « Dernières Nouvelles de Munich » écrivent : « Aujourd'hui c'est la Roumanie qui marche contre nous ; demain, peut-être, ce sera un autre pays... la Grèce... »

Le découragement en Allemagne. Londres, 30 Août. Le Telegraph apprend de la frontière que le découragement causé chez les Allemands par la déclaration de guerre de la Roumanie est d'une intensité sans précédent.

Le désespoir de l'Autriche. Amsterdam, 30 Août. On apprend de Budapest que le comte Andrássy a déclaré au Magyar Hirlep : « Même si la destinée se tournait contre nous à la suite de l'attaque roumaine, nous ne cesserions pas de résister de toutes les forces de notre énergie... »

La convocation du Parlement en Hongrie. Zurich, 30 Août. Le comte Tisza, qui est rentré à Budapest pour assister à la conférence des chefs de gouvernement, a été nommé président du Parlement hongrois.

Le point culminant de la guerre en Orient. Zurich, 30 Août. Commentaire l'intervention de la Roumanie, la Gazette de Francfort écrit : « Le nouveau plan de l'Entente, qui a pour but la séparation de la Bulgarie et de la Turquie des Etats centraux d'une part, et l'engagement de l'Autriche-Hongrie des Etats centraux... »

Les ministres de l'Entente chez M. Zaimis. Athènes, 30 Août. Les quatre ministres de l'Entente ont rendu visite, ce matin, à M. Zaimis. Les nouvelles de l'intervention de la Roumanie dans le conflit causent une profonde impression.

Les sentiments de M. Zaimis. Athènes, 30 Août. Le journal Pirai, parlant de l'attitude de la Roumanie, dit : « Nous avons lieu de croire que le peuple grec nous donnera son soutien sans réserve... »

La proclamation du parti libéral. Athènes, 30 Août. Voici le texte de la proclamation que le Comité organisateur de la grande manifestation libérale a fait distribuer à Athènes et dans les autres villes grecques, avant le meeting de dimanche dernier.

Chez les neutres. New-York, 30 Août. La décision de la Roumanie de combattre les Empires du centre est accueillie par la presse américaine comme un grand triomphe diplomatique.

Autour de l'intervention. Amiens, 30 Août. Des avions anglais en survol. Les lignes ennemies ont lâché tomber des papiers lestés ou ils demandent aux Boches avec quel humour est qu'ils pensent de l'intervention roumaine.

Le dernier autographe du kaiser au roi de Roumanie. Zurich, 30 Août. On mande de Budapest que, mercredi dernier, le ministre d'Allemagne à Bucarest a remis au roi Ferdinand une lettre autographe de Guillaume II.

Menaces allemandes. Amsterdam, 30 Août. On mande de Berlin au Tidd : « Maintenant que la Roumanie et l'Italie ont cessé de combattre avec les alliés, l'Allemagne, proclame de nombreux Alle-

mands, nous allons faire agir des zeppelins géants d'un modèle nouveau et les envoyer prochainement, et de façon sûre, surveiller et attaquer les villes italiennes et roumaines d'importance militaire.

La Déclaration de Guerre de l'Italie à l'Allemagne. Les félicitations de l'Angleterre. Londres, 30 Août.

Le vicomte Grey a adressé à M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères, le télégramme suivant : « J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes sincères félicitations au sujet de la mesure que vient de prendre le gouvernement italien et qui apporte au monde une nouvelle preuve de l'inébranlable détermination de l'Italie à obtenir, dans la plus étroite union avec les Alliés, la victoire finale de la liberté et de la civilisation... »

L'internement des Italiens en Allemagne. Berna, 30 Août. On annonce que, par suite de l'état de guerre existant aujourd'hui officiellement entre l'Italie et l'Allemagne, des mesures ont été prises en vue de l'internement de 2.500 Italiens habitant Berlin.

Hindenburg est nommé chef d'état-major général. Copenhague, 30 Août. Un télégramme officiel de Berlin annonce que le maréchal plus habile stratège de l'Europe, C. fut lui, en effet, qui conçut le plan des opérations sur le théâtre oriental. On lui attribue sur le mérite de la retraite russe, de la défaite serbe et de l'intervention bulgare.

Les importations françaises à Salonique. La Chambre de Commerce nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser à M. le directeur général des Douanes, président de la Commission internationale des Dérogations aux Prohibitions de sortie.

La main-d'œuvre étrangère. Le service des Douanes grecs nous prie d'indiquer tous les individus qui n'ont jamais occupé un personnel étranger non muni des pièces réglementaires. Toute infraction à ce règlement sera sévèrement punie.

Le jury d'expropriation des quartiers de derrière la Bourse s'est réuni hier, sous la présidence de M. Viala, magistrat directeur. Il a eu à connaître les affaires suivantes : M. Guérin, propriétaire de l'immeuble rue d'Alaun, 4, 2.000 francs ; aux locataires Mouton, 1 fr. ; Soulier, 1 fr. ; Béard, 30 fr. ; Leisi, 1 fr. ; M. Guérin, propriétaire de l'immeuble rue d'Alaun, 2, 16.500 francs et aux locataires A. Pellissier, 1.000 fr. ; Manceau, 1 fr. ; Turf, 72 fr. ; Guillemin, 20 fr. ; Garibaldi, 20 fr. et Comand, 1 fr. ; Avocats plaidants, M. Gautier, Estier et Coste. Les intérêts de la Ville de Marseille étaient défendus à la barre par M. Bally.

La dérogation aux dérogations. Deux malandrins Richardini et Pesca, ce dernier à peine âgé de 16 ans, étaient traduits à l'audience d'hier pour avoir dérobé un collier en perles, rue de la République. Richardini a été condamné à 6 mois de prison et le jeune Pesca, acquiescé comme ayant agi par ignorance, a été condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Un camionneur saxonnais était inculpé d'avoir soustrait frauduleusement une quantité de sacs de maïs. On nous envoie les papiers qui lui avaient permis de s'approprier les dits sacs. Le tribunal a prononcé, à l'encontre du camionneur inculpé la peine de 1 an de prison.

Le Conseil d'administration de l'amicale de la Police, s'est réuni hier, auprès de M. Mathieu, commissaire central, pour lui soumettre le bilan et lui présenter ses respectueux hommages.

La délégation s'est retirée enchantée du bon accueil et de la courtoisie que lui a témoigné ce chef bienveillant.

Un joli couple. Dans la soirée de dimanche, une fille galante, Augustine Rahab, 25 ans, demandant son retour à l'Algérie, a conduit dans un garni de la rue Vivaux un chasseur d'Afrique. Celui-ci n'était pas plus tôt entré dans l'appartement qu'il voyait surgir un individu qui le traqua et le força de déposer une somme de 50 francs.

Les ouvriers de l'ouvrier municipal du quartier Saint-Lazare, sont priés d'aller retirer les fournitures pour les musettes du service de l'Intendance, à l'Ecole pratique de filles, cours Deverrière, 66, samedi à 9 heures du matin, de 9 heures du matin à midi.

Les ouvriers de l'ouvrier municipal du quartier Vauban sont invités à se présenter au local de cet Ouvrier, rue de la République, 62, samedi prochain, 2 septembre, de 9 heures du matin à midi, pour rapporter les objets confectionnés par elles pour le service de l'Intendance et prendre livraison des nouveaux objets qui leur seront confiés.

Mlle Marie Gandolfi, artiste lyrique (L'Opéra) qui présidait, au votre prix, à désigner quelle ne rien de commun avec son homonyme, dont le nom a été mêlé, hier, à un affaire de vol.

Un concours pour fourniture de conserves. La Chambre de Commerce informe ses ressortissants qu'un concours restreint pour la fourniture de conserves de légumes, tomates, haricots, pois, haricots verts, tomates, de macédoine de légumes, aura lieu le 12 septembre, à la Pré-Intendance, rue Saint-Victoire, 2, à Marseille.

Le drame de la Panouse. Nous avons relaté la scène tragique qui, dans la matinée du 29 août, s'est déroulée dans la Panouse, et au cours de laquelle un nommé Cassin Vincent, 26 ans, se frappa de quatre coups de couteau à la poitrine. Cassin, qui était transporté à la Conception dans un état grave, est mort dans la soirée d'avant-hier.

Tombé de dix mètres de hauteur. Le journalier Vincent Désolés, 33 ans, habitant au quartier de la Petite-Vieille, travaillant hier matin de nos jours, a été projeté du toit de la Madrague. Vers 10 heures, Désolés passait sur le pont, près d'un panneau ouvert ; à la suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur d'environ dix mètres, et alla heurter le tunnel de l'arbre de couche. Relevé par ses camarades accourus au bruit de la chute, il fut transporté à l'hôpital de la Conception, où on lui donna les premiers secours. Mais son état présentait un caractère grave et on ne peut plus compter sur sa guérison.

Le drame de la Panouse. Nous avons relaté la scène tragique qui, dans la matinée du 29 août, s'est déroulée dans la Panouse, et au cours de laquelle un nommé Cassin Vincent, 26 ans, se frappa de quatre coups de couteau à la poitrine. Cassin, qui était transporté à la Conception dans un état grave, est mort dans la soirée d'avant-hier.

Tombé de dix mètres de hauteur. Le journalier Vincent Désolés, 33 ans, habitant au quartier de la Petite-Vieille, travaillant hier matin de nos jours, a été projeté du toit de la Madrague. Vers 10 heures, Désolés passait sur le pont, près d'un panneau ouvert ; à la suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur d'environ dix mètres, et alla heurter le tunnel de l'arbre de couche. Relevé par ses camarades accourus au bruit de la chute, il fut transporté à l'hôpital de la Conception, où on lui donna les premiers secours. Mais son état présentait un caractère grave et on ne peut plus compter sur sa guérison.

Le drame de la Panouse. Nous avons relaté la scène tragique qui, dans la matinée du 29 août, s'est déroulée dans la Panouse, et au cours de laquelle un nommé Cassin Vincent, 26 ans, se frappa de quatre coups de couteau à la poitrine. Cassin, qui était transporté à la Conception dans un état grave, est mort dans la soirée d'avant-hier.

Tombé de dix mètres de hauteur. Le journalier Vincent Désolés, 33 ans, habitant au quartier de la Petite-Vieille, travaillant hier matin de nos jours, a été projeté du toit de la Madrague. Vers 10 heures, Désolés passait sur le pont, près d'un panneau ouvert ; à la suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur d'environ dix mètres, et alla heurter le tunnel de l'arbre de couche. Relevé par ses camarades accourus au bruit de la chute, il fut transporté à l'hôpital de la Conception, où on lui donna les premiers secours. Mais son état présentait un caractère grave et on ne peut plus compter sur sa guérison.

Le drame de la Panouse. Nous avons relaté la scène tragique qui, dans la matinée du 29 août, s'est déroulée dans la Panouse, et au cours de laquelle un nommé Cassin Vincent, 26 ans, se frappa de quatre coups de couteau à la poitrine. Cassin, qui était transporté à la Conception dans un état grave, est mort dans la soirée d'avant-hier.

Tombé de dix mètres de hauteur. Le journalier Vincent Désolés, 33 ans, habitant au quartier de la Petite-Vieille, travaillant hier matin de nos jours, a été projeté du toit de la Madrague. Vers 10 heures, Désolés passait sur le pont, près d'un panneau ouvert ; à la suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur d'environ dix mètres, et alla heurter le tunnel de l'arbre de couche. Relevé par ses camarades accourus au bruit de la chute, il fut transporté à l'hôpital de la Conception, où on lui donna les premiers secours. Mais son état présentait un caractère grave et on ne peut plus compter sur sa guérison.

assurés qu'ils seraient de l'appui énergique des Alliés. Le peuple grec que nous ne pouvons nous décider à rendre responsable de l'attitude de son gouvernement, après qu'il a témoigné et couvert par sa présence pour la pollution d'un territoire de Venizelos, fera bien, toutefois, de se hâter de faire sur son sol les pressions nécessaires.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

Les opérations de Prêts à l'Etat de Titres des Pays neutres. LEURS AVANTAGES. Pour satisfaire à des besoins exceptionnels, il est utile d'avoir recours à des mesures particulières ; ainsi, le ministre des Finances a demandé aux possesseurs de titres de rentes de souscrire à l'Etat des titres de l'extérieur dans des conditions satisfaisantes.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29 juillet 1914 décide que les farines réglementaires, destinées à être livrées aux armées, doivent être exemptes au taux de 50 %.

La Question des Farines. Paris, 30 Août. Nous communiquons la note suivante : Le ministre du Commerce vient de faire envoyer dans les préfectures les échantillons du type de la farine réglementaire. On se rappelle que l'article 10 de la loi du 29

M. Nail à Marseille

Le sous-secrétaire d'Etat à la Marine Marchande reçoit les armateurs. — Visite des chantiers de la Clotat.

M. Louis Nail, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, est arrivé à Marseille au retour de Toulon, a reçu, hier matin, à l'hôtel Terminus, où il était descendu dans la nuit, la visite de M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône.

Après un bref entretien, MM. Louis Nail et Schrameck se sont rendus à la Préfecture où les armateurs marseillais devaient être reçus. La réunion a eu lieu à 10 heures. A côté de M. Louis Nail, au premier rang, se trouvaient M. Cadenat, député ; l'amiral Lefèvre ; M. Potier, directeur de l'inscription maritime, et M. Jules Martin, président du Comité Central des Armateurs.

De nombreuses questions ont été discutées et le sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande a particulièrement insisté sur le rôle que jouent les chantiers de constructions navales dans le développement des forces économiques du pays.

M. Nail, un déjeuner, offert par M. Schrameck, a réuni, à la Préfecture, MM. Louis Nail ; le général Ménézière, gouverneur de Marseille ; l'amiral Lefèvre ; MM. Potier ; Arnaud, président de l'Union des Armateurs ; Michel, vice-président du Conseil général ; Guillemont, chef de cabinet de M. Nail ; Rumbert, secrétaire général de la Préfecture ; et Jules Charles-Roux.

M. Nail, accompagné de M. Guillemont, sous-chef de cabinet ; du contre-amiral Lefèvre, chef de service maritime à Marseille ; de M. Potier, directeur de l'inscription maritime ; de M. le préfet et de M. Pérignon, administrateur du quartier maritime de la Clotat, a visité, hier après-midi, les chantiers des Messageries Maritimes, sous la conduite de M. Cademartory, ingénieur principal, représentant M. Raymond, directeur, absent.

Il a constaté l'activité qui règne dans les chantiers de constructions navales, et a souligné que sont fabriqués, pour le compte de l'Etat, toutes les fournitures nécessaires à la Défense Nationale.

M. Barthélemy, conseiller général de la Clotat, à qui s'étaient joints MM. Briand, président de la Commission départementale, et Paret, conseiller général, a exposé à M. Nail les raisons pour lesquelles il sollicite un projet de prolongement de la ligne de la Clotat-Gare à la Clotat-Ville. Une nécessité urgente.

Ce projet qui, grâce à l'activité de M. Bonisson, député de la circonscription, va être mis à l'enquête, a reçu la pleine approbation du sous-secrétaire d'Etat, qui hâtera, en ce qui le concerne, toutes les formalités administratives.

M. Louis Nail est rentré dans la soirée à Marseille. Il visitera, ce matin, l'Euvre des Marins Mobilisés, rue de la République, et la Maison du Marin. Il se rendra, dans l'après-midi, à Port-de-Bouc. — J. B.

La Main-d'Œuvre civile dans les Emplois militaires

La circulaire ministérielle du 22 juin 1916 prévoit l'emploi, dans les dépôts et services, d'un personnel non militaire, personnel féminin, hommes dégagés de toute obligation militaire, auxiliaires, ouvriers, artisans, mutilés, jeunes gens non encore liés au service, étrangers.

Les salaires attribués aux hommes dégagés de toute obligation militaire, auxiliaires, ouvriers, artisans, sont les suivants : pour une journée de 8 heures :

Emplois dans Marseille. — Sténo-dactylographes, 4 fr. ; dactylographes, commis ou employés de bureau, 3 fr. ; ouvriers et manutentionnaires, 3 fr. 75.

Autres places. — Sténo-dactylographes, 4 fr. 50 ; dactylographes, commis ou employés de bureau, 3 fr. 50 ; ouvriers et manutentionnaires, 3 fr. 25.

En ce qui concerne les spécialistes, les manœuvres, tonneliers, ouvriers d'art, etc., le salaire sera débattu au cas par cas, par le chef de dépôt ou les commandants supérieurs des dépôts ou directeurs de service ; le taux sera basé sur les capacités des postulants dans les limites des salaires normaux payés dans chaque localité.

Le personnel dont il s'agit sera employé dans la garnison qu'il aura choisie, mais il aura droit à une subsistance à cette garnison, ou se rendra à sa subsistance à cette garnison.

Le personnel féminin et les hommes dégagés de toute obligation militaire, qui désirent occuper un emploi dans les dépôts, adresseront leur demande écrite au commandant d'armes (bureau de la Place) avant le 2 septembre 1916.

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms de M. Louis Rayne, lieutenant au 118^e d'artillerie, cité à l'ordre du jour de la brigade, décoré de la Croix de guerre, blessé mortellement à l'ennemi et décédé dans une ambulance du front le 17 août 1916, à l'âge de 31 ans.

De M. Joseph Barles, soldat au 34^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 17 août 1916.

De M. Jean-Baptiste Lautier, d'Arles, conducteur au 7^e régiment, tué à l'ennemi le 9 août 1916, à l'âge de 23 ans.

Le Petit Provençal prend part à l'affection des familles si ardemment éprouvées et prie d'accepter ses bien vives condoléances.

Les obsèques d'un Brave

Les obsèques du soldat Lauroldo François, du 1^{er} régiment de zouaves, ont eu lieu aujourd'hui 10 courant, à 8 heures de l'après-midi.

Le char funéraire portait l'écharpe tricolore ainsi que la couronne d'immortelles offerte par la Pitié Suprême à tous les militaires morts pour la Patrie.

Le corps a été transporté à Alger par les soins de la famille.

La Pitié Suprême était représentée ainsi que la municipalité.

Pour Eux !...

Ce groupe de solidarité nationale des quartiers du Roucas-Blanc et du Terral remercie vivement ses généreux donateurs qui ont bien voulu apporter leur obole à cette Œuvre humanitaire et patriotique.

Il a l'honneur de leur faire connaître que, grâce à leur concours, il a pu expédier cinq cent quarante de mandats aux militaires sur le front, blessés et prisonniers.

Pour les adhésions et tous renseignements, s'adresser au siège, Barre, 123, chemin du Roucas-Blanc. Dimanche prochain, à 8 heures 30, assemblée générale. Très urgent.

Pour distraire nos Blessés

Vendredi soir lieu à l'Empire-Cinéma, 6, allées de Mélihan, une grande matinée que la nouvelle direction réserve exclusivement à nos vaillants blessés, pour inaugurer la réouverture de ce coquet établissement, avec un film inédit patriotique, sous le titre de *La Mitraille*, pour lequel l'armée de nos amis et alliés italiens a prêté son concours.

Bulletin Financier

Paris, 30 Août. — On s'est monté aujourd'hui un peu plus irrégulier qu'hier, et les valeurs industrielles russes n'ont pas été éprouvées. Il est vrai que le niveau qu'elles avaient atteint apparaît de réalisations de bénéfices tous naturels, aussi la Toula, par exemple, est-elle en recul. Dans les autres compartiments du marché, on se montre hésitant à certains égards, mais forme dans d'autres. Notre 3 1/2 pour cent, par exemple, accuse une petite avance, et le Saec, ainsi que le Banque de France, conservent à peu près leurs cours. Chances Françaises peu touchées. Espagnols calmes ; rente Extérieure espagnole moins bien. Les mines d'or d'Amérique sont sans animation. Valeurs étrangères plus délaissées. Les valeurs de caoutchouc avec un certain courant d'achats et de ventes, nebaissent ordinairement.

Les Dernières Dépeches de la Guerre

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Paris, 30 Août.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Sur le front de la Somme, activité moyenne de l'artillerie. Le mauvais temps continue.

En Lorraine, dans le secteur de Reillon, des détachements ennemis ont, par deux fois, tenté d'approcher nos lignes. Nos tirs de barrage les ont repoussés.

Rien à signaler sur le reste du front.

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant : 30 Août, 21 heures 30.

Une opération exécutée au sud de Martinpuich, nous a permis de développer nos lignes dans un petit saillant et de faire des prisonniers, qui ne sont pas encore dénombrés.

Quelques actions locales engagées sur différents points, dans la même journée, nous ont valu encore trente-huit prisonniers.

Entre l'Ancre et la Somme, l'artillerie s'est montrée très active de part et d'autre, malgré des conditions atmosphériques peu favorables.

Sur le reste du front aucun événement à signaler.

Communiqué officiel belge

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant : Rien de particulier à signaler sur le front de l'armée belge.

Paris, 30 Août.

La Commission de l'Armée, réunie sous la présidence du général Pédoya, a entendu le rapport de M. Henri Gall, sur l'alimentation des troupes sur le front. Elle a adopté les conclusions qui seront envoyées au ministre de la Guerre.

L'Offensive des Alliés

LA SITUATION

Paris, 30 Août.

Le mauvais temps retarde toujours la reprise de l'offensive sur la Somme.

Nos alliés ont profité de cette accalmie momentanée pour faire la récapitulation du butin capturé depuis son début, le 1^{er} juillet. La seule part de l'armée britannique s'élevait à 15,300 hommes, 266 officiers, 80 canons, 165 mitrailleuses, et un matériel abondant. Les troupes françaises, pendant le même temps, ont dû en faire au moins autant.

Ce nombre de prisonniers considérable mérite d'être relevé, car c'est un indice sûr de la démolition croissante de l'ennemi. D'autre part, il est fort intéressant de constater que les pertes de l'ennemi sont énormes. Nos alliés ont pu saisir certaines de ces pertes échappées à l'ennemi. Ainsi, ces petits combats acharnés qui passent presque inaperçus dans nos communiqués journaliers, prennent, quand on en regarde le résultat d'ensemble, leur véritable signification de victoire.

De ces constatations, il faut conclure que les opérations qui se succèdent sur le front de la Somme sont méthodiquement conduites. Aucune autre tactique, semble-t-il, ne saurait y être employée pour le moment. Il faut, en effet, du temps aux canons pour ouvrir la voie aux fantassins. Les gains ainsi obtenus chaque fois, sont peut-être peu étendus, mais ils sont constants, et de plus, ils ne nous coûtent que des pertes très modérées, sinon minimes, et comme depuis leur base de départ, les unités engagées n'ont jamais reculé sur le terrain conquis, le total de ces avances consécutives finira par se traduire par une faille dans la ligne allemande, assez large et assez profonde pour contraindre l'ennemi à reculer et se retirer en arrière, sur une nouvelle position de repli.

C'est une affaire de temps et de patience qu'accéléreront, sans aucun doute, certaines opérations en préparation.

Devant Verdun, nos troupes ont réalisé quelques progrès au delà de Fleury.

Sur le front balkanique, les opérations se développent sans modifier sensiblement la situation des armées en présence. A droite de la Struma et au centre, dans la région du lac Doiran, il n'y a que du travail d'artillerie. L'intérêt se concentre toujours à l'alle gauche, entre le Vardar et le lac d'Ostrove.

Les troupes franco-britanniques avancent vers Liumnica. Dans le secteur de Vestrnik et d'Ostrove, les deux d'artillerie poursuivent avec une intensité soutenue, les batteries serbes dominent les canons bulgares et infligent à l'ennemi de lourdes pertes.

Toutes ces actions ne sont, au surplus, que les préliminaires de la partie qui s'engagera sérieusement quand les Russes, de leur côté, reprendront, contre la Bulgarie, une offensive combinée avec l'armée d'Orient, et un tel effort ne peut s'improviser à la hâte.

Les Flottes marchandes et la Guerre maritime

L'Allemagne et l'Autriche sont plus éprouvées que l'Entente

Paris, 30 Août.

La Leipziger Volkszeitung, publiant d'après le registre maritime de Lloyd, un tableau de l'état comparé des flottes marchandes en juin 1914 et juin 1916, conclut ainsi : « Il ressort de ce tableau que l'Entente n'a pas subi de sensibles pertes, malgré les sous-marins et les corsaires allemands. Les brèches ont été vite comblées, grâce aux chantiers anglais, aux achats de vaisseaux étrangers, aux prises et aux saisies de navires appartenant aux puissances centrales. L'Italie et le Portugal profitent d'une grande augmentation de tonnage prélevée sur les navires allemands. Par contre, la diminution subie par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie est très forte, puisqu'elle ne comporte pas moins de 1/4 de millions de tonnes ».

La Leipziger Volkszeitung dit : « La situation financière des Compagnies maritimes allemandes n'est pas brillante. Les pertes de navires leur ont porté des coups sensibles. Les bâtiments qui leur restent ne peuvent s'aventurer en mer ; ils continuent à coûter des intérêts et à occasionner d'énormes dépenses. Par contre, les Compagnies ennemies ou neutres ont profité de l'incroyable hausse du fret. Elles se sont fortifiées financièrement, et seront mieux que jamais préparées pour nous faire concurrence ».

ter un dépôt de munitions ennemi. Cela, sans doute, fut compliqué le désarroi dans les tranchées boches.

Vers l'arrière commençaient à rufer les blessés légers et aussi les captifs. Vainqueurs et vaincus arrivaient ensemble, mais ce sont les premiers conservant dans les yeux la joie du triomphe, en dépit de leur douleur, le regard des autres ne témoignait que l'absence de la terreur et venant de leur causer cette attitude fongueuse, si bien préparée par l'artillerie.

LA GUERRE EN ORIENT

La Turquie déclare la Guerre à la Roumanie

Londres, 30 Août.

On mande d'Amsterdam à l'agence Reuter :

Une dépêche de Constantinople annonce que la Turquie a déclaré la guerre à la Roumanie.

Les troupes roumaines avancent en territoire autrichien

Pétrograde, 30 Août.

On mande d'Odessa que les troupes roumaines, franchissant la frontière autrichienne en plusieurs endroits, avancent en territoire autrichien.

Les troupes bulgares et autrichiennes ont bombardé, de la rive droite du Danube, les villes roumaines de Gurgevo et de Turun-Severin, sur la rive gauche du fleuve.

Les troupes russes, entrant en Roumanie, sont partout accueillies par des manifestations populaires enthousiastes de sympathie.

Un télégramme de M. Boselli à M. Briand

Rome, 30 Août.

M. Boselli a télégraphié à M. Briand : Au nom de l'Italie, je salue chaleureusement la nation que descendue dans l'arène contre notre ancien oppresseur, à côté des Alliés qui combattent pour le triomphe de la civilisation.

« Vous êtes d'une souche immortelle. Vous avez accompli une mission de liberté et de progrès », dit Giuseppe Mazzini en l'honneur de Kiol, qui était chargé de ce rôle républicain. « Nous combattons pour le droit de tous, l'ennemi du droit qui n'est que notre ennemi ».

Ce cri de guerre prophétique est aujourd'hui le cri qui nous unit dans la même entreprise. Le titre de cette nouvelle éducation de deux grands patriotes, le souhait certain de nos victoires.

Sur le front de Salonique

Communiqué officiel anglais

Londres, 30 Août.

Le commandement des forces anglaises à Salonique annonce que l'artillerie ennemie a bombardé Kopriva, sur le front de la Struma, dans la nuit du 28 août.

Au matin, l'artillerie anglaise a répondu et a été assez heureuse pour réduire les batteries ennemies au silence.

Le 29 août, les canons anglais ont bombardé avec succès la gare d'Arna, ainsi que des troupes et des transports à Borna.

Les batteries anglaises ont dispersé un parti ennemi près de Doussli, sur le front de Doiran.

L'attitude de la Grèce

La maladie du roi Constantin

Athènes, 30 Août.

Le roi est malade depuis hier. Le bulletin de nuit déclare : Par suite de l'insuffisance de la circulation dans une artère, il a été nécessaire de percer un petit abcès au côté droit, la température est redevenue normale.

Les colonies helléniques protestent contre l'abandon de la Macédoine

Paris, 30 Août.

L'adresse suivante vient d'être envoyée à M. Zaimis, président du Conseil à Athènes : « Le Comité permanent du Congrès des Colonies helléniques, douloureusement ému par l'abandon de la Macédoine à nos ennemis héréditaires, s'associe aux manifestations de douleur des patriotes hellènes et rend responsable devant la nation, celui qui est donné l'ordre de livrer les clés de cette province, arrosée du sang hellène, aux Bulgares. Il prie instamment votre gouvernement de seconder, par tous les moyens les efforts du colonel Christodoulos et des autres vaillants officiers et soldats qui, obéissant à leur conscience, s'opposent héroïquement à leur poitrine aux baïonnettes de l'envahisseur ».

« Convaincus que votre patriotisme éclairé nous aidera à vaincre l'ennemi, nous sommes responsables dans vos actes de gouvernement, devant être inspirés uniquement par la volonté de l'immense majorité du peuple hellène, nous nous engageons à soutenir fermement que vous suivrez énergiquement notre politique traditionnelle à l'égard de nos puissances protectrices. En attendant le verdict de la nation savante, s'opposant déjà dans ce sens d'une façon non équivoque ».

Grégoire TRIANTAFYLIDIS
Président du Congrès.

En Egypte

Un patrouille ennemie mise en fuite

Londres, 30 Août.

Le War Office communique une dépêche du commandant des forces anglaises en Egypte, annonçant qu'une patrouille ennemie, forte d'une centaine de mâtchistes, a tenté d'approcher de Bir-El-Bayud le 23 août.

Elle a été repoussée par les patrouilles anglaises, et poursuivie sur une distance de dix kilomètres.

Les Engagements volontaires pour la Marine

Paris, 30 Août.

Le ministre de la Marine donne avis que les jeunes gens âgés de 17 ans révolus et de moins de 18 ans sont autorisés, jusqu'à nouvel ordre, à contracter des engagements volontaires pour la durée de la guerre dans les équipages de la flotte. Cette facilité cesse le jour de l'ouverture de la session des Conseils de révision et les demandes d'engagements volontaires doivent être adressées dans les ports militaires au commandant du dépôt des équipages de la flotte, ou au commandant du commandant du bureau de recrutement le plus rapproché de leur résidence.

Aux demandes doivent être jointes les pièces suivantes : bulletin de naissance ; consentement des père, mère ou tuteur, certificats de bonne vie et mœurs.

Les candidats ont droit à des frais de route pour se rendre au lieu où ils ont signé leur engagement au port sur lequel ils sont dirigés.

Les soldes journaliers des équipages à l'an-

mer sont les suivantes : apprenti marin, 0 fr. 55 ; matelot, 0 fr. 85 à 1 fr. 25, suivant la classe ; quartier-maître (caporal), 2 fr. 15 (minimum) ; second-maître (sergent), 3 fr. 80 (minimum).

L'Offensive russe

Les Russes ont atteint la frontière hongroise

Pétrograde, 30 Août.

Communiqué de l'après-midi du grand état-major :

FRONT OCCIDENTAL. — Dans la région au nord de Dvinsk, au cours d'un combat aérien, un de nos appareils a abattu un fokker allemand, qui est tombé dans les lignes ennemies.

Sur le Serech supérieur, des tentatives de l'ennemi pour prendre l'offensive ont été repoussées par notre feu.

Nous avons repoussé une offensive de l'ennemi sur la rivière Bistrizta.

Dans les Karpathes, à l'ouest de Nadvorna, nos troupes se sont emparées du village de Rafaloff, sur la Bistrizta, ainsi que de la montagne Pantyr.

Sur la frontière de la Hongrie, nos éléments avancés ont atteint la frontière hongroise sur un front de 25 à 30 verstes.

FRONT DU CAUCASE. — Au cours des combats dans la région d'Ognof, nous avons fait prisonniers 7 officiers, dont un commandant de bataillon, et 333 soldats. Nous avons capturé deux mitrailleuses.

Au sud du lac Nimroud-Gheull, les Turcs, sous notre pression, se sont repliés sur des hauteurs près de l'entrée du défilé de Bilis.

Dans la direction de Mossoul, dans la région de Nerl, l'ennemi, poursuivi par nous, s'est dispersé en jetant ses armes et ses munitions, et a laissé des prisonniers entre nos mains.

Pas de Combat naval dans la Mer du Nord

Paris, 30 Août.

Les journaux ayant signalé qu'une violente canonnade était entendue au nord de l'île Ameland, le bruit a couru avec persistance, et après-midi, qu'une importante manœuvre navale aurait eu lieu dans la mer du Nord. Dans les milieux officiels, on n'a aucune confirmation de ce bruit.

London, 30 Août.

Selon des bruits qui ont circulé dans la matinée, un combat naval aurait eu lieu dans la mer du Nord. Renseignements pris auprès de l'Amirauté, ces bruits apparaissent dénués de tout fondement.

LES SOUS-MARINS ALLEMANDS

Importante déclaration d'un prisonnier boche

Paris, 30 Août.

Un prisonnier allemand fait au cours des derniers combats dans la région de Verdun, a déclaré qu'il venait d'être envoyé au front, il y a peu de jours, rappelé des troupes de la mer du Nord, où il était chargé de diriger le montage des moteurs Kiesel dans les sous-marins. Comme officier qui l'interrogeait lui demandait si l'Allemagne persévère dans la construction de très gros sous-marins du type Deutschland, il répondit qu'au point de vue militaire, on avait reconnu de graves inconvénients, ce navire de très gros tonnage, et que l'on ne construirait plus que des sous-marins de moyenne ou de petite taille.

Ces déclarations ne permettent sans doute pas d'affirmer que le Deutschland et le Bremen sont délaissés pour compte de la marine de guerre. Elles peuvent cependant autoriser toutes les suppositions.

Le Tunnel sous la Manche et la Guerre sous-marine

Limoges, 30 Août.

Dans la France Militaire, de M. Maurice AJAÏ :

Dans le bluff toulon, il y a une part de vérité. Tant que le sous-marin existait, et l'on devine de quels perfectionnements il est susceptible, les communications par mer ne sont pas sûres, même avec une flotte aussi puissante que la flotte britannique.

Arme du lâche, soit le submersible, mais arme terrible, bouleversant toutes les conditions des batailles navales. Avant l'invention de l'abri du coup de la torpille dissimulée sous les flots, le tunnel projeté, par le profondeur des eaux, brave toutes les inventions de la machine humaine.

« Je crois bien que les Anglais qui, depuis vingt ans, s'opposent à l'exécution du projet généralement connu par M. Sarriaux, doivent ressentir quelque chose ressemblant à un rage concentré, à tous les services que nous rendrait aujourd'hui la voie ferrée sous-marine ? »

A la manière de ses

Après la guerre sous l'eau, les Boches veulent faire la guerre sous terre

Londres, 30 Août.

A propos du retour de Deutschland, la Gazette de Berlin à Mitt (Berliner Mittag Zeitung) publie un article où on lit ces lignes : « Nous avons réussi à faire cette démonstration mathématique : résoudre la prétention quantitative anglaise de la domination des mers. Par un qualitatif, nous avons exploré le globe terrestre du Nord au Sud. Nous avons voyagé dans l'air et sous les mers, et il ne nous manque plus maintenant qu'à trouver les moyens de traverser notre monde du globe, à la manière des vers, pour explorer son noyau ».

La Pension des Veuves de la Guerre

Paris, 30 Août.

M. Girod, député du Doubs, vient de déposer une proposition de loi tendant à ne créer qu'une seule catégorie de pension pour les veuves de la guerre.

Jusqu'à présent, en effet, une distinction était établie entre les veuves dont le mari était mort de blessures de guerre et celles dont le mari avait succombé à une maladie contagieuse et endémique contractée en campagne. Si toutes deux avaient droit à une pension, celle-ci était fixée pour les veuves d'officiers à la moitié du maximum de la pension d'ancienneté du mari, dans la proportion des années de service, et dans le même maximum dans le second cas.

Pour les veuves de sous-officiers et soldats, la pension des trois quarts du maximum

dans le premier cas, n'était plus que de la moitié dans le second cas.

L'Italie en Guerre

Communiqué officiel Italien

Rome, 30 Août.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

On signale contre nos positions entre l'Adige et la Brenta, des fers persistants de l'artillerie ennemie, qui a lancé aussi quelques obus sur des habitations dans les vallées de Lagarina et de l'Asicco.

Dans la zone de Fassa, nos avions ont élargi la possession de la crête nord-est du Cauriol, et ils ont pris à l'ennemi de nouveaux prisonniers, un canon, de nombreux fusils et un lance-bombe.

L'artillerie ennemie a ouvert un feu violent sur le Cauriol. Elle a été énergiquement contre-battue par notre artillerie.

A la tête du Rio-Felixon (Doile), des détachements d'infanterie alpine ont, par une brillante attaque, pris d'assaut de forts retranchements ennemis sur les pentes nord-ouest de la Punta-del-Fornace et dans le Fondovalle. L'adversaire a subi des pertes sérieuses et a laissé entre nos mains 417 prisonniers, dont trois officiers.

Sur le reste du front, actions intermittentes des deux artilleries. Celle de l'ennemi a tiré par intervalle sur Gorizia, Valsella et Olivero.

Sur le Carso, notre infanterie a rectifié, en avançant, quelques lignes de notre front.

Des avions ennemis ont lancé des bombes sur Alleghe et sur la lagune de Marano. Il y a eu quelques blessés. Les dégâts sont peu importants.

La Rupture avec l'Allemagne

Réponse de M. Boselli à M. Briand

Paris, 30 Août.

M. Briand vient de recevoir de M. Boselli, président du Conseil des ministres d'Italie, la réponse suivante au télégramme qui lui avait adressé à l'occasion de la déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne :

« Je vous remercie, au nom du gouvernement italien, d'avoir été si personnellement et si brutalement en votre faveur. Je suis sûr que l'Italie est heureuse de combattre à côté de la France, qui, avec sa glorieuse révolution, ouvre les nouveaux chemins à la civilisation de tous les peuples. — BOSELLI ».

Les Crimes allemands

L'Espagne et la déportation des populations du nord de la France

Madrid, 30 Août.

Commentant l'intervention de l'Espagne au sujet de la déportation des populations du nord de la France, le Libertador croit que l'Allemagne accusera à la demande française par la désignation d'une Commission des neutres, qui sera chargée d'une enquête.

Cette demande de la France, ajoutée le jour même, devant au surplus, être agréée par l'Espagne, qui est la nation la plus qualifiée à cet effet, afin que nous puissions dire un jour à nos amis de France que les Espagnols n'ont pas été sourds à ses appels, et qu'elle demandait au monde un peu de justice.

Un Croiseur américain à la Côte

Saint-Domingue, 30 Août.

Le cuirassé américain Memphis a été jöté à la côte par la tempête. On fait tous les efforts possibles pour sauver les 1.000 hommes de l'équipage.

Washington, 30 Août.

Les détails suivants sont fournis sur l'accident survenu au croiseur américain Memphis.

Le bâtiment a été surpris par un ras de marée en rade de Saint-Domingue et jöté à la côte. Une explosion se produisit dans les chaudières. Tandis qu'on procédait au sauvetage, une embarcation avait chaviré, dont quatre hommes seulement purent être recueillis.

La Grève des Cheminots américains

Washington, 30 Août.

On apprend de divers points de l'Ouest que les cheminots de fer refusent, dès à présent, de recevoir les denrées pressenties, en prévision de la grève de lundi prochain.

AVIS DE MESSE

La messe de sortie de deuil de M. Alexis GARDUOL sera dite demain, à 9 heures, en l'église des Augustins. On ne reçoit pas de condoléances.

AVIS DE DECES

M^{me} veuve Louis Reyne et son fils ; M^{me} veuve A. Reyne et sa famille ; M^{me} veuve L. Pelotier et sa famille ; M. et M^{me} A. Arnaud, née Reyne, et leur fils ; M. et M^{me} Ch. Derocles, née Reyne ; M. et M^{me} Ch. Benete et leurs enfants, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

